



AVIS AUX MEMBRES

No. 2010 – 108

Le 10 novembre 2010

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Magna International Inc. (MG) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Magna International Inc. (« Magna ») a annoncé le 4 novembre 2010 que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions à raison de deux pour une de toutes ses actions ordinaires en circulation. Dans le cadre de ce fractionnement d'actions dont le ratio est de deux pour un, les actionnaires détenteurs d'actions ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des affaires le 16 novembre 2010 recevront une action ordinaire supplémentaire de Magna pour chaque action détenue. Les certificats représentant les actions supplémentaires seront distribués le ou vers le 24 novembre 2010.

Fractionnement d'actions – détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** 12 novembre 2010
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 16 novembre 2010
- **DATE DE PAIEMENT :** Le ou vers le 24 novembre 2010

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Magna seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le 12 novembre 2010
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé

- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Double**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **100 actions ordinaires de Magna**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **À compter du 12 novembre 2010, les limites de position et de levée seront fixées à 63 000 contrats pour les membres détenant une position à cette date et à 75 000 contrats pour les membres qui ouvriront une position à partir de cette date.**
- **CUSIP :** **559222401**

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 12 novembre 2010, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Magna tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le symbole restera inchangé.

Magna International Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
MG	56,00 \$	28,00 \$
MG	58,00 \$	29,00 \$
MG	60,00 \$	30,00 \$
MG	62,00 \$	31,00 \$
MG	64,00 \$	32,00 \$
MG	66,00 \$	33,00 \$
MG	68,00 \$	34,00 \$
MG	70,00 \$	35,00 \$
MG	72,00 \$	36,00 \$
MG	74,00 \$	37,00 \$
MG	76,00 \$	38,00 \$
MG	78,00 \$	39,00 \$
MG	80,00 \$	40,00 \$
MG	82,00 \$	41,00 \$
MG	84,00 \$	42,00 \$
MG	86,00 \$	43,00 \$

MG	88,00 \$	44,00 \$
MG	90,00 \$	45,00 \$
MG	92,00 \$	46,00 \$
MG	94,00 \$	47,00 \$
MG	96,00 \$	48,00 \$
MG	98,00 \$	49,00 \$
MG	100,00 \$	50,00 \$
MG	104,00 \$	52,00 \$
MG	108,00 \$	54,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Premier vice-président et chef de la compensation